

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **09 mars 2021 à 20h00**, sous la présidence de Monsieur Réjean Sauvé, conseiller municipal et maire suppléant. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers :
M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac

Ainsi que Madame Julie Lemieux, mairesse.

Était absent le conseiller : M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de vidéoconférence s'est identifiée individuellement.

34-03-21
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, monsieur Réjean Sauvé, conseiller municipal et maire suppléant, ouvre la séance du 09 mars 2021 à 20h02.

35-03-21
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021

ADMINISTRATION

4. Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile et du coordonnateur adjoint
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021)

LOISIRS ET CULTURE

6. Acceptation d'une soumission pour l'aménagement d'un verger urbain

FINANCES

7. Dépôt des états financiers de l'exercice 2020
8. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'exercice 2020
9. Dépôt du rapport de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
10. Approbation des comptes payés et à payer
11. Autorisation de paiement de factures
12. Demande de subvention – Initiative canadienne pour des collectivités en santé

GESTION DU TERRITOIRE

13. Appel d'offres sur invitation pour la vidange des boues des fosses septiques 2021-2022
14. Appel d'offres sur invitation pour la tonte de gazon 2021
15. Demande de dérogation mineure – 16 rue du Sommet (lot 5 447 066)
16. Demande de dérogation mineure – lot 6 382 113
17. Demande de PIIA – 162 rue de la Rainette (lot 5 447 088)

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. Levée de l'assemblée

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

36-03-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021 soit approuvé tel que présenté.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame la mairesse Julie Lemieux prend la parole afin d'expliquer que M. Sauvé la remplace ce soir à la présidence de la séance en raison d'un problème de santé. Elle remercie M. Sauvé.

ADMINISTRATION

37-03-21

Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile et du coordonnateur adjoint

CONSIDÉRANT l'entente multimunicipale de sécurité civile signée avec la ville de Rigaud et le village de Pointe-Fortune ;

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER :

- M. Sylvain Chevrier, directeur général de la ville de Rigaud, au poste de coordonnateur municipal de la sécurité civile,
- M. Éric Martel, directeur adjoint par intérim du Service de sécurité incendie de Rigaud, au poste de coordonnateur adjoint municipal de la sécurité civile,

dont les rôles, mandats et fonctions de ces personnes sont stipulées dans le plan multimunicipal de sécurité civile,

QUE la résolution numéro 218-10-18 soit abrogée.

| | | POUR | CONTRE |
|---------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |

| | | | |
|----------------------|-----------------|---|--------|
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021)

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Sauvé, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera adopté le règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021).

Le projet de règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021) est déposé au conseil.

LOISIRS ET CULTURE

38-03-21

Acceptation d'une soumission pour l'aménagement d'un verger urbain

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité d'aménager un verger dans le parc du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT les trois soumissions qui ont été proposées par la compagnie Délicieux Décors Inc. ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission numéro 2 et de donner le contrat à la compagnie Délicieux Décors Inc. pour l'installation d'un verger dans le parc du centre communautaire, avec implantation de saules en boutures, et une année d'entretien. Le montant est de 23 048,49 \$ (taxes en sus).

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2021.

Dépôt des états financier de l'exercice 2020

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2020 complétés par la firme Goudreau Poirier Inc., comptables agréés.

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2020

Madame la mairesse fait lecture du rapport.

Le rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2020 est déposé.

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

39-03-21

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Chèques nos C2100026 à C2100033 | 58 439,33 \$ |
| Paiement AccèsD L2100037 à L2100056 | 31 574,32 \$ |
| Chèques de salaires nos D2100018 à D2100039 | 12 571,67 \$ |

GRAND TOTAL

102 585,32 \$

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

40-03-21

Autorisation de paiement de factures

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- Facture numéro 2021-000045 d'un montant de 27 579,00 \$ correspondant au premier versement des quotes-parts à la MRC de Vaudreuil-Soulanges,
- Facture numéro 9657 d'un montant de 5 809,27 \$ (taxes en sus) à Ferblanterie Formair.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

41-03-21

Demande de subvention – Initiative canadienne pour des collectivités en santé

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande de subvention d'un montant de 39 198 \$ dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*, afin de financer le projet d'aménagement du parc du centre communautaire par l'installation d'un verger et de mobilier urbain.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

42-03-21

Appel d'offres sur invitation pour la vidange des boues des fosses septiques des années 2021 et 2022

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la vidange des boues des fosses septiques des années 2021 et 2022.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

43-03-21

Appel d'offres sur invitation pour la tonte de gazon de l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la tonte de gazon de l'année 2021.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

44-03-21

Demande de dérogation mineure – 16 rue du Sommet (lot 5 447 066)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 249-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 et permettant que les dispositions relatives à la rive puissent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des travaux sur le ponceau du Sommet, la bande riveraine occupe désormais en grande partie l'emplacement projeté du futur stationnement du 16 rue du Sommet et qu'il est difficile voire impossible de prévoir le stationnement à un autre endroit ;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice subi par le propriétaire serait important s'il ne pouvait pas réaliser l'aménagement de son stationnement tel que prévu sur les plans initiaux ;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements prévus n'auront pas d'impact majeur sur l'environnement et ne porteront aucun préjudice aux propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres installations (habitation unifamiliale, fosse septique et puits) sont situées en dehors de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 16 rue du Sommet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa séance du 17 février 2021 d'approuver la dérogation mineure ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 16 rue du Sommet (lot 5 447 066) afin de lui permettre d'aménager son stationnement dans la bande riveraine tel que présenté sur les plans soumis à la municipalité.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

45-03-21

Demande de dérogation mineure – lot 6 382 113

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 et permettant que la largeur minimale des terrains puisse faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la municipalité de Sainte-Marthe ont appuyé la démarche d'échange de terrains entre Les Élevateurs Daoust Inc. et la Ferme Séguin et Frères Inc. (résolution 73-04-20) ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé l'échange de terrains entre les deux propriétaires (dossier 427781-427782) ;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrain entraîne une situation non conforme (terrain enclavé) et que les préjudices subis par les propriétaires seraient importants si la municipalité ne permettait pas l'opération cadastrale nécessaire (plan numéro 1262490, préparé par Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, minute 18918) ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure qui a été déposée ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa séance du 17 février 2021 d'approuver la dérogation mineure ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour permettre l'émission du permis afin d'autoriser l'opération cadastrale prévue par le plan d'arpentage numéro 1262490, préparé par Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, minute 18918.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

46-03-21

Demande de PIIA – 162 rue de la Rainette (lot 5 447 088)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence sur le lot 5 447 088 situé en zone RC-7 soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement extérieur présente peu d'éléments architecturaux ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du vinyle comme matériau de revêtement extérieur tel que présenté ne correspond pas à l'objectif de construction de résidences de qualité supérieure en termes d'apparence et de construction ;

CONSIDÉRANT QUE les façades visibles à partir des rues de la Rainette et du Triton ne disposent pas de composante architecturale compatible avec celles des propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme dans sa séance du 17 février 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER au requérant de produire un nouveau plan de construction montrant les façades de l'habitation vis-à-vis des rues de la Rainette et du Triton avec plus de couleurs au niveau du revêtement extérieur, afin de créer un ensemble harmonieux mettant en valeur le paysage naturel,

DE DEMANDER au requérant de considérer l'insertion de pierre sur les façades de l'habitation.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | | ABSENT |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale informe le conseil de la réception du chèque correspondant au trop-perçu 2020 de la Sûreté du Québec d'un montant de 21 198,00 \$.

POINTS D'INFORMATION

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sauvé ouvre la période de questions à 20h24.

Suite à l'annonce lors de la séance du mois de janvier par monsieur Réjean Sauvé de la possible dissolution de Transport Soleil, une citoyenne a envoyé par écrit la question suivante :

« Pourriez-vous s'il vous plaît expliquer ce point et quelles seront les prochaines étapes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur prendra si Transport Soleil est dissout pour fournir le transport aux membres de la communauté qui comptent sur ce service ou qui en dépendront à l'avenir. »

M. Sauvé apporte la réponse suivante :

« Le transport adapté est une responsabilité de la municipalité, nous devons fournir ce service à nos citoyens. Transport Soleil a été créé il y a plusieurs années pour offrir ce service dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

Depuis deux ans, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est mandatée par le gouvernement pour s'occuper des questions de transport adapté dans la grande région de Montréal.

Transport Soleil va disparaître, mais le transport adapté demeure. Toutes les opérations de transport adapté ont été transmises sous la responsabilité de l'ARTM, et l'ARTM donne ensuite le mandat à EXO d'organiser le transport adapté.

À Très-Saint-Rédempteur, depuis deux ans, nous payons les redevances directement à l'ARTM qui mandate ensuite ses sous-traitants pour exécuter le transport (EXO). Il n'y a donc pas de coupure de service pour nos citoyens et le service restera ainsi tant qu'on sera en accord avec les tarifs appliqués par l'ARTM.

Pour toute autre question ou complément d'information, ne pas hésiter à nous recontacter. »

47-03-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h27.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|--------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | X | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | X | |
| Conseiller siège #3 | Réjean Sauvé | X | |
| Conseillère siège #4 | Aline Nault | X | |
| Conseiller siège #5 | Alexandre Zalac | X | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | ABSENT | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h27.

Réjean Sauvé, conseiller municipal et
président de séance

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Réjean Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Réjean Sauvé, conseiller municipal et
président de séance